

NUMERO : 2025 - 018
DÉCISION DU MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505856-20250203-2025-018-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2025

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la proposition de la société « Renaud Roxane Visuel Impact », sise 6 rue des Arches – 91630 Guibeville et représentée par Mme Renaud Roxane, sa Directrice,

Considérant la volonté de la ville de mettre en place 10 ateliers d'initiation et de découverte de « l'Origazoom », en présence de l'auteur street artiste Lionel Fixaris, dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, pour un montant de 3700,00 euros TTC (trois mille sept cents euros TTC),

Considérant que ce contrat comprend la prise en charge des rémunérations, charges sociales et fiscales de l'ensemble du personnel attaché aux ateliers,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention n°0249507 pour la mise en place de 10 ateliers d'initiation et de découverte de « l'Origazoom », en présence de l'auteur street artiste Lionel Fixaris, dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité organisés par la société « Renaud Roxane Visuel Impact », sise 6 rue des Arches – 91630 Guibeville et représentée par Mme Renaud Roxane, sa Directrice (SIRET 95233327600014).

Article 2 : Les ateliers auront lieu les lundis 03 et 10 février 2025, les 03, 10, 17, 24 et 31 mars 2025, les lundis 07 et 28 avril 2025 et le lundi 05 mai 2025 à la Maison de Quartier Rosiers – Chantepie de 16h45 à 18h30.

Article 3 : D'imputer la dépense d'un montant de 3700,00 euros TTC (trois mille sept cents euros TTC) sur le budget communal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 bd de l'Hautil - BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Sarcelles, le 03 février 2025.

Le Maire
Patrick HADDAD

